

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19/05/2022 à 18 h 30**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Financement école (Présentation des offres et choix)

3 banques ont été consultées pour ce projet : La Caisse d'Épargne, La Banque Postale et le Crédit Agricole. La Caisse d'Épargne n'a plus d'interlocuteur dans notre secteur et n'a donc pas répondu à l'appel d'offres.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les propositions de la Banque Postale et du Crédit Agricole qui nous permettront de financer le projet de construction d'une nouvelle école.

Il propose :

- Un prêt relais auprès de la Banque Postale d'un montant de 300 000 € remboursable sur 36 mois à compter de la date de versement des fonds, taux fixe de 1,700 %, qui permettra le financement des besoins ponctuels de trésorerie en attente du versement des subventions et du FCTVA.

Délibération votée à 12 voix (1 abstention : MOLLARD David)

- Un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes d'un montant de 200 000 € sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 1,73 %, échéances de remboursement trimestrielles.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Délibération modificative SDE Quartier La Rivière

Un virement de crédit est nécessaire afin de faire face à une dépense de réseaux d'électrification

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
21534 Réseaux d'électrification	+7 000,00		
2313 Constructions	- 7 000,00		

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Adoption du référentiel M 57 (remplace la M 14)

Le référentiel M 57 est amené à remplacer le référentiel M 14 à compter du 1^{er} Janvier 2024. La commune peut anticiper pour appliquer ce référentiel à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Les états financiers établis en M 57 apportent une information financière enrichie et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Compte tenu de la taille de la commune (moins de 3 500 habitants) le référentiel adopté sera abrégé.

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Remboursement subvention département à l'Amicale Laïque (sorties scolaires)

Le Département a versé à la commune la somme de 147 € pour le financement de la sortie patrimoine de l'école publique, au cours de l'année scolaire 2021-2022. L'Amicale Laïque devant régler une partie des dépenses relatives à cette sortie, M. le Maire propose de lui reverser cette somme.

Délibération votée à l'unanimité.

5°) Questions diverses

- Nouvelle organisation des écoles :
 - a) Financement des écoles : à compter du 1^{er} septembre 2022, nous avons 2 écoles publiques. Jusqu'à présent, il était versé une somme forfaitaire par élève. A l'avenir, il est décidé d'accorder un budget de 3 000 € pour les fournitures scolaires et 2 500 € pour les activités et sorties scolaires.
 - b) L'Association du diocèse met à disposition de la commune, à titre gratuit, le bâtiment de l'ancienne école privée. La commune devra assurer le bâtiment et payer les impôts. Il faudra faire un inventaire pour partager le matériel : les objets religieux seront offerts à une école privée d'une commune voisine et la commune reprendra ce qui lui appartient.
 - c) Organisation du personnel : une nouvelle répartition du personnel est prévue ; elle devra être révisée dès que la nouvelle école sera en service.
- Planning des élections législatives : le planning est établi pour les 12 et 19 Juin.
- La Communauté de Communes organise « mai à vélo » sur 7 communes dont St Sauveur. C'est un jeu de piste qui permet de faire découvrir le village.
- Panneau Pocket : à l'avenir, les dates des réunions du conseil municipal seront diffusées sur cette application. A ce jour, une centaine de smartphones sont connectés.

Courriers reçus :

- SIG des Cévennes : Notre commune étant adhérente aux services communs SIG (cadastre) et ADS (urbanisme) d'Alès Agglomération, une réunion est prévue à la CDC de St Ambroix afin d'échanger sur les prestations proposées, de faire le point sur la dématérialisation et le logiciel ainsi que sur les différents problèmes rencontrés,
- Ardèche Drôme Numérique souhaite installer la fibre optique dans chaque maison d'ici 2025. La CDC n'ayant pas cette compétence, ce serait à la charge de la commune pour un montant de 41 000 € chaque année, pendant 4 ans, afin d'obtenir cette montée en débit (en attente),
- Une visite de contrôle avec analyse sera effectuée à la station d'épuration le 7 Juin par le Département,
- Préfecture : La commission de sécurité doit effectuer une visite à la salle polyculturelle, (visite tous les 5 ans pour un bâtiment de catégorie 4),
- L'INSEE nous adresse le comptage du dernier recensement. Les chiffres définitifs seront publiés au 1^{er} Janvier 2023.

Travaux :

- 11 places de parking ont été matérialisées sur la route, pour la sortie de l'école publique,
- Etat des lieux de différents problèmes sur la voirie (Font de Gaspard, aqueduc les Molières),
- Travaux de voirie, goudronnage route de Bessas par l'entreprise SATP, financés par le Conseil Départemental,
- Tout-à-l'égout : haut du village, lors des travaux de DELTA-ELEC, il y a eu un affaissement et il faut régulièrement déboucher le réseau,
- Un alignement de voirie à Lavabre a été réalisé, parcelle B 340, en bordure de voie communale,
- Le nuancier des façades utilisé depuis de nombreuses années est à réviser.

Infos :

- Adressage : les panneaux sont en cours de livraison, la pose devrait se faire courant juin, le certificat d'adressage suivra, fin juin, début juillet.

Fin de séance à 20 heures
Catherine FAIVRE